



# **Syndicat national Pénitentiaire des Surveillant(e)s - C.E.A.**

## **Compte rendu du CSA-AP du 30 avril 2025**

Le mercredi 30 avril 2025, à 09h30, s'est tenu le CSA-AP, avec pour ordre du jour :

Pour avis : Projet de note DAP relative à l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) sous condition suspensive.

Pour information : Référentiel de labellisation mineurs en établissement pénitentiaire pour mineurs et quartier pour mineurs et Circulaire relative aux régimes indemnitaires des personnels relevant de la DAP.

En début de séance, le SPS-CEA lit une déclaration liminaire concernant les événements tragiques de ces dernières semaines d'intimidations et de violences subies par les personnels jusqu'à même leur domicile. Le SPS-CEA exprime qu'il est plus temps qu'une réunion soit organisée avec tous les acteurs de notre institution (Ministre, DAP, OS représentatives), pour que des pistes de réflexion soient étudiées afin de dégager des solutions pérennes pour assurer la sécurité des personnels hors établissement.

Après la lecture cette déclaration liminaire, le SPS-CEA interpelle le Président du CSA-AP (DAPA) en propos liminaire concernant deux points au sujet des Brigadiers Chef encadrement :

- Concours au grade de Brigadier Chef Encadrement : les résultats du concours devaient être publiés le 24/04/2025. Or, à ce jour, aucune diffusion. D'après nos informations recueillies, les arbitrages avec la DGAF ne sont pas rendus. Le SPS-CEA questionne le DAPA, qu'en est-il ? Le nombre d'ETP prévu initialement avec la réforme de la catégorie B sera-t-il garanti ? Le DAPA certifie qu'ils viennent d'obtenir les arbitrages et que le nombre d'ETP initialement programmé sera respecté, la liste devrait être diffusée très prochainement.

- Absence de gratification pour la filière encadrement du CEA : le SPS-CEA avait transmis un courrier afin de sensibiliser le DAP sur la non différence de traitement entre la filière encadrement du CEA et celle d'expertise. Si rien n'est fait rapidement afin d'accorder une prime supplémentaire à la filière encadrement, celle-ci deviendra alors non attractive et risque fort de ne plus motiver de candidats, et ce, d'autant plus, avec l'obligation d'une mobilité à l'obtention du grade. Quelle solution va-t-elle être apportée ? Le DAPA confirme être conscient de cette problématique et explique que, pour 2025, les budgets étant déjà votés et définis, rien ne peut être réalisé pour cette année. Néanmoins, le DAPA reconnaît qu'il s'agit d'un sujet prioritaire et que tout sera fait pour qu'une prime voit le jour sur le budget 2026.

Reprise de l'ordre du jour :

### **Pour avis : Projet de note DAP relative à l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) sous condition suspensive**

La note DAP consiste à définir les modalités d'application et les missions des agents pénitentiaires relatives à l'assignation à résidence sous surveillance électronique.

**Vote unanime CONTRE** des 4 OS, car cette mesure ne porte nullement ses fruits. Sur 243 enquêtes de faisabilité, seulement 4 assignations à résidence sous surveillance électronique ont abouti.

### **Pour information : Circulaire relative aux régimes indemnitaires des personnels relevant de la DAP**

Il s'agit de la mise à jour de la circulaire afin d'intégrer les nouvelles mesures indemnitaires (IFO et ICP).

Fin du CSA-AP à 11h30